



Succession et partage suite à la vente de la maison familiale

Par **Labtec**, le **02/11/2014** à **09:56**

Bonjour, mon père étant décédé ma mère a souhaité mettre en vente la maison familiale. nous avons un acheteur. jusqu'à là tout va bien. je viens d'apprendre que ma mère veut donner une partie de sa part aux petits enfants, donc pour moi déséridier ses enfants. ont toucheraient donc que la part de mon père. Cela me paraît pas honnête du faite que nous n'avons pas le même nombre d'enfant. A t'elle le droit de faire ce don. merci par avance.

Par **janus2fr**, le **02/11/2014** à **10:35**

Bonjour,

De son vivant, votre mère fait ce qu'elle veut de son argent. Elle peut donc procéder à des donations au bénéfice de ses petits enfants.

Mais si ces donations dépassent la quotité disponible, lors de son décès, ses enfants pourront demander des comptes. Elle a donc intérêt à ne pas donner plus pour ne pas créer une situation conflictuelle.

Par **Labtec**, le **02/11/2014** à **11:15**

Merci pour votre réponse.